

## **Conseil régional de Bretagne: les communistes proposent**

**E**n avril 2004, les électrices et les électeurs ont largement choisi l'équipe conduite par Jean-Yves Le Drian pour qu'elle mette en œuvre un autre projet, une autre politique en Bretagne.

Ainsi, les communistes avaient nettement contribué à l'élaboration du programme, cela en sollicitant nombre de compétences et d'avis d'acteurs progressistes de notre région. Et, dès leurs élections, les conseillers régionaux communistes se sont inscrits très clairement dans la perspective de sa mise en œuvre et de sa réussite.

Dès lors, il est apparu que la gauche inscrivait son action dans la durée et la cohérence, qu'elle entendait mettre en œuvre le programme pour lequel elle avait été élue avec la volonté d'améliorer concrètement la vie des Bretonnes et des Bretons.

En 2008, nous avons rédigé et largement diffusé un bilan de l'action de la Région Bretagne et de la contribution des élus communistes. Il est en effet important, à la veille d'une nouvelle élection, de prendre la mesure des engagements pris et des actes accomplis, de la persistance des principes qui les fondaient, des valeurs de gauche qui les inspiraient.

Mais il est encore plus important de se projeter dans l'avenir –non pas seulement à partir d'un bon bilan- mais à partir de nouvelles exigences, d'ambitions renouvelées.

Les communistes bretons, dont l'implication sur les questions régionales, sur les compétences du Conseil régional a toujours été soutenue, entendent évidemment contribuer positivement à la confortation d'une politique de gauche et à l'élaboration de nouvelles orientations.

A ce moment de la réflexion, et en nous appuyant là encore sur la manière dont les élus communistes ont travaillé ces dernières années, nous entendons constituer cette contribution en nourrissant un rapport étroit avec des militants, des élus, des syndicalistes et des responsables associatifs...pour, dans un dialogue exigeant et fécond, construire des propositions originales et progressistes.

Cette "méthode", ces "habitudes", cette manière en tout cas de croiser des points de vue pour avancer vers des objectifs, confortent d'abord le

fait régional, la reconnaissance du rôle grandissant de l'institution régionale dans la structuration et la mise en œuvre de politiques utiles au territoire et aux habitants. Et on peut même ajouter que, particulièrement en Bretagne, il y a une sensibilité renforcée aux exigences de décentralisation et aux contenus des choix politiques.

Or, le début du mandat qui s'achève -ne l'oublions pas-, aura été marqué par la mise en œuvre de la loi "dite de décentralisation" décidée au cœur de l'été 2004 sans débat et sans vote!

Il apparaît aujourd'hui que celles et ceux qui s'y sont opposés sont aujourd'hui malheureusement confortés par quelques faits...et chacun peut observer quelle sinistre cohérence a animé la politique gouvernementale en quelques années. Ainsi, en transférant certaines compétences, l'Etat visait, outre des économies, à réduire de manière drastique son implication dans la mise en œuvre de politiques publiques et de développement pour tous des services publics.

En transférant ces compétences, l'Etat a transféré des charges vers les collectivités...et il a prétendu que ces charges seraient compensées complètement, "à l'euro-l'euro". Tout indique aujourd'hui que ces transferts "très mal compensés" ont fragilisé l'ensemble des collectivités, ou en tout cas les ont obligées à revisiter leurs priorités et à recourir à la fiscalité dans des proportions conséquentes.

L'acte 3 de cette offensive inédite contre les collectivités réside dans l'objectif affiché de réduire considérablement la taxe professionnelle qui procure aujourd'hui un pourcentage très important des ressources des collectivités.

Outre la nécessité d'une grande vigilance sur les nouveaux outils fiscaux (taxe carbone...) qui pourraient renforcer l'injustice fiscale observée dans notre pays, les intentions de la droite apparaissent clairement...et le Président de la République, depuis l'émergence d'une crise aggravée, profite de cette situation pour accélérer les transferts de charge, réduire les moyens des collectivités, stigmatiser les dépenses publiques et amplifier l'austérité...

Par une habile communication, en sollicitant le bon sens et la raison, il appelle des mesures "d'économie" et range d'abord sous cet objectif toutes les dépenses utiles à nos concitoyens.

D'un mois à l'autre, d'une session du Conseil régional à l'autre, force a été de constater –pour le contester- que les services publics et les politiques de solidarité n'ont pas connu un seul moment de répit.

Comme le déclamaient Jacques Prévert, il y aurait "trop de tout": en Bretagne, les hôpitaux, La Poste et l'Education nationale coûtent trop cher. En Bretagne, la Région dépense trop, la gauche dépense trop...et la droite a même commis de nombreux "livres noirs" pour le démontrer!

On le perçoit donc d'une manière plus distincte que par le passé: d'une part, le pourcentage de la richesse produite consacrée aux dépenses socialement utiles n'a cessé de diminuer au bénéfice

du capital financier (lequel, pour assurer sa rentabilité, multiplie les difficultés et les drames sociaux, sollicite davantage de sacrifices) et d'autre part, la crise éclaire d'un jour nouveau ce clivage et la nécessité renforcée, pour la gauche, de décupler ses efforts en faveur d'autres politiques.

Ceci se pose avec acuité dans toutes les institutions.

En 2010, il s'agit à nouveau de faire gagner les idées de gauche en région Bretagne, d'obtenir qu'elle amplifie encore son action, qu'elle conforte des principes et des valeurs...

Il convient donc, dès maintenant d'y apporter une active contribution. Les quelques lignes qui suivent visent à rappeler les grands domaines de compétences de la Région et d'ouvrir quelques pistes de réflexion.

# Éléments de compréhension

## 1. Quels sont les domaines d'intervention de la région ? Extrait de

<http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/institutions/collectivites-territoriales/>

### Le développement économique

Toutes les collectivités interviennent économiquement, mais, depuis 2004, la région " coordonne sur son territoire les actions de développement économique des collectivités territoriales et de leurs groupements ". L'action économique de la région comprend entre autres : la définition du régime des aides économiques aux entreprises et la décision de leur octroi, et l'élaboration d'un **schéma régional de développement économique**, après concertation avec les départements, les communes et leurs groupements.

### L'aménagement du territoire

Cela comprend notamment :

- l'élaboration du plan de la région constitué par un **schéma régional d'aménagement et de développement du territoire (SRADT)**, qui fixe les orientations à moyen terme du développement durable du territoire régional.
- la signature de **contrats de projets entre l'État et les régions** qui succèdent désormais aux contrats de plan, recensant les actions qu'ils s'engagent à mener ensemble (ex : plan Université 2000 pour la construction d'universités). La première génération de contrats de projets couvre la période 2007-2013. Ils doivent se concentrer en priorité sur la compétitivité et l'attractivité des territoires, le développement durable et la cohésion sociale ;
- depuis la loi du 13 août 2004, l'aménagement, l'entretien et la gestion des **aérodromes civils** appartenant à l'État pour les régions qui en ont fait la demande.
- depuis la loi du 13 août 2004, la propriété, l'aménagement, l'entretien et la gestion des **ports non autonomes relevant de l'État**;
- **l'élaboration d'un schéma régional de transport**, qui devient avec la loi du 13 août 2004 un " schéma régional des infrastructures et des transports ". La région organise des services de transport routier non urbain des per-

sonnes et, depuis le 1er janvier 2002, est l'autorité organisatrice des transports ferroviaires de la région, sauf en Ile-de-France

### L'éducation, la formation professionnelle et la culture

On peut citer entre autres :

- la construction, la reconstruction, l'extension, les grosses réparations, l'équipement et le fonctionnement des **lycées, des établissements d'éducation spéciale et des lycées professionnels maritimes**. La région devient également responsable du recrutement et de la gestion, notamment de la rémunération, des personnels non enseignant de ces établissements (personnels techniciens, ouvriers et de service, dits TOS) ;
- la participation au financement d'une part significative des établissements universitaires (Plan Université 2000), bien que l'enseignement supérieur relève de l'État ;
- un **rôle de premier plan pour la formation professionnelle** : depuis la loi du 13 août 2004, la région " définit et met en œuvre la politique régionale d'apprentissage et de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle ". Elle n'est donc plus chargée uniquement de sa mise en œuvre. La région élabore un plan régional de développement des formations professionnelles, définissant les actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes et favorisant un développement cohérent des filières de formation. Chaque année, les régions arrêtent également un programme d'apprentissage et de formation professionnelle continue, désormais dans le cadre du plan régional de développement des formations professionnelles ;
- depuis la loi du 13 août 2004, la responsabilité de **l'inventaire général du patrimoine culturel**, dont la région peut confier, par une convention, aux collectivités ou groupements

qui en font la demande, la conduite sur leur territoire.

- **l'organisation et le financement**, depuis la loi du 13 août 2004, du **cycle d'enseignement artistique professionnel initial**.

### La santé

Ce domaine d'intervention, peu développé auparavant, a été enrichi par la loi du 13 août 2004 notamment avec :

- la possibilité pour les régions, tout comme pour les communes et les départements, et dans le cadre d'une convention conclue avec l'État, d'exercer des activités en matière de vaccination, de lutte contre la tuberculose, la lèpre, le sida et les infections sexuellement transmissibles ;

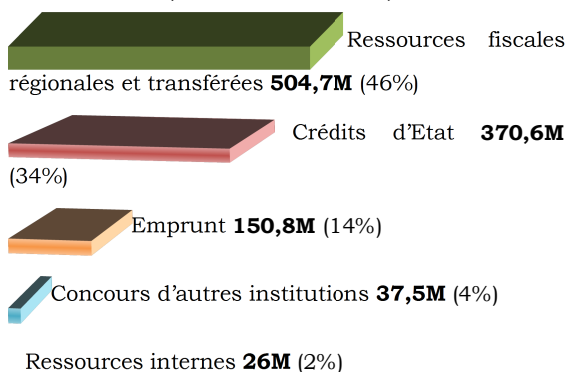
- la possibilité, à titre expérimental, pour les régions qui en font la demande dans un délai d'un an après l'entrée en vigueur de la loi et pour une durée de quatre ans, de participer au financement et à la réalisation d'équipements sanitaires

## 2. La clause dite de compétence générale.

Remise en cause par le projet de loi sur la réforme des collectivités, celle-ci permet aux Régions de se saisir de compétences autres que celles strictement définies par la Loi du moment qu'elle juge utile de le faire. Elle leur donne la possibilité d'intervenir dans tout domaine sur la base de l'intérêt public régional : culture (soutien aux festivals, équipes artistiques, projets culturels,...) ; logement (financement de logements sociaux, participation à la réhabilitation de logements et de quartiers dans le cadre de l'ANRU, ...), santé, égalité hommes/femmes, ....

## 3. Le budget 2009 du Conseil régional de Bretagne

### LES RECETTES DE LA REGION EN 2009 (en Millions d'euros)

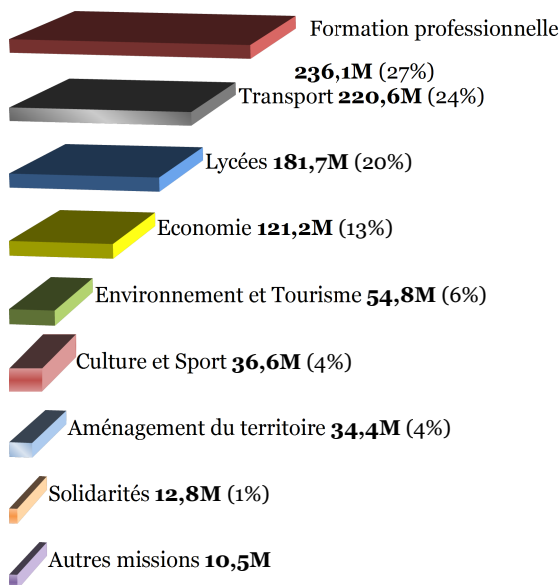


46% du budget de la Région provient des impôts locaux et taxes indirectes :

- Les impôts locaux (taxes directes) perçus par la Région proviennent de la taxe foncière et de la taxe professionnelle. L'essentiel des revenus de ces deux taxes est destiné cependant aux autres collectivités (Départements, communes).

- Les taxes indirectes se composent, en Bretagne, de la part régionale de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) et la taxe sur les cartes grises (le conseil régional a supprimé la taxe sur le permis de conduire).

### LES DEPENSES DE LA REGION EN 2009 (en Millions d'euros)



## FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

Dans une société de plus en plus basée sur les connaissances et les savoirs, la formation est un facteur d'intégration et d'épanouissement individuel. Par ailleurs, elle est un des éléments qui favorise le développement économique. En 2006, le Conseil régional de Bretagne a adopté la Stratégie Régionale Emploi – Formation dont l'idée majeure était de rechercher l'élévation du niveau de qualification de tous en incluant toutes les facettes de l'accès et de la réussite à la formation : collèges, lycées, universités, apprentissage, orientation, formations continues,...

Dans un contexte économique extrêmement difficile, le Gouvernement sollicite plutôt la notion « d'employabilité » (qui suppose un simple ajustement aux besoins immédiats des entreprises). Cette conception, et sa traduction en actes, est absolument contestable car la crise nous le démontre : le rapport entre l'insuffisance de la formation générale, la faiblesse du niveau de qualification et le chômage, la durée de celui-ci est tout à fait évident.

La formation ne peut donc être conçue comme un moment favorisant seulement la compréhension et l'adaptation aux exigences économiques.

De plus, de par les spécificités et les enjeux qu'elle recouvre, la formation ne peut être considérée comme une marchandise et répondre au même principe de contractualisation que tout autre produit.

Dans ce contexte, la majorité régionale a souhaité pousser des ambitions en créant un Service Public Régional de la Formation. Cela s'inscrit dans l'objectif de sécuriser les parcours professionnels. Les communistes, comme d'autres, agissent depuis longtemps pour l'obtenir approuvent et accompagnent ces dispositions.

• **Ce Service public doit viser des objectifs prioritaires:**

- **le renforcement des dispositifs d'information et d'orientation**
- **l'égalité d'accès, en aidant les publics prioritaires (les jeunes, les chômeurs de longue durée, les plus de 45 ans, les personnes sans qualification,...),**

- **la sécurisation des revenus et de la couverture sociale (possibilité de solliciter la participation des autres organismes et institutions)**
- **la continuité et l'individualisation du parcours formation-emploi, en accompagnant mieux et en réduisant les temps d'accès à la formation. Aussi, il ne faut pas seulement mesurer les taux d'insertion dans l'emploi mais accompagner chaque personne sortant d'une formation, soit pour trouver un emploi, soit pour poursuivre une autre formation.**

Par ailleurs, concernant les organismes de formation et en particulier l'AFPA, les objectifs doivent portés :

- **sur la construction d'une véritable logique de service public fondée sur la coopération entre les organismes de formation**
- **sur l'élévation de la qualité des formations (formation des formateurs, développement de l'ingénierie, définition des besoins et pédagogie...),**
- **sur l'accroissement des investissements au bénéfice des stagiaires et des personnels, de la pérennité et de la diversité de ces organismes, d'un bon maillage du territoire.**

**Nous proposons de renforcer significativement les moyens alloués au dispositif de Validation des Acquis de l'Expérience car la VAE peut être un véritable outil pour combattre les inégalités: elle permet en effet aux moins qualifiés de faire reconnaître l'ensemble de leurs compétences acquises avec l'expérience professionnelle.**

## DEPLACEMENTS -TRANSPORTS

La politique des transports et des déplacements de la Région doit répondre à différents enjeux : favoriser le droit à la mobilité, rapprocher la Bretagne des grands réseaux européens, participer au développement équilibré du territoire en favorisant l'accès du plus grand nombre aux réseaux de transport. Tout ceci en privilégiant les modes de transports respectueux de l'environnement. Le projet de Ligne à Grande Vitesse a fait l'objet d'avancées significatives. Quant aux réseaux TER, la région Bretagne a, depuis 2004, créé les conditions d'une augmentation de sa fréquentation et constate aujourd'hui que celle-ci se situe nationalement parmi les plus importantes. Il importe donc aujourd'hui d'accompagner et d'anticiper la demande des usagers et les besoins du trafic.

Concernant le transport de marchandises, il se fait essentiellement par route, le fret ferroviaire s'avère être presque inexistant sur notre territoire : il ne représente qu'1.4% de l'ensemble des flux de marchandises de la Région. La libéralisation du fret qui prétendait redynamiser ce secteur n'a fait qu'amplifier cet état de fait faute de rentabilité à court terme pour les entreprises souhaitant capter ce marché. Dans un contexte de hausse importante du pétrole et de crise climatique avérée, le fret doit être une priorité mais le Conseil régional dépend d'autres partenaires : RFF, SNCF ou encore l'Etat.

La même analyse peut être faite pour le transport maritime alors que la Bretagne est la première région maritime d'Europe. Le développement du cabotage – économique et plus respectueux de l'environnement - s'avère lui aussi essentiel allant contre la logique de la Commission européenne de privilégier seulement les grands ports européens.

Depuis 2004, il a été décidé de diminuer l'intervention régionale sur le volet routier. Cependant, un certain nombre d'investissements routiers s'avère encore nécessaire pour désenclaver certains territoires non desservis par le ferroviaire tel la RN 164 et l'axe Triskell. Au nom du Grenelle de l'environnement, le Gouvernement a décidé de revoir ses engagements financiers, ce qui remet en cause certains de ces projets.

Avec 9 aéroports en comptant Nantes, la Bretagne est la Région qui en compte le plus, ceci étant expliqué par sa géographie spécifique. L'ar-

rivée de la LGV et le projet de Notre Dame des Landes vont nécessiter de la part de la Région de définir clairement sa stratégie aéroportuaire.

**• On le perçoit, si l'implication du Conseil régional a été forte au cours des six dernières années, il reste bien des chantiers ouverts et des défis à relever: celui consistant à informer l'opinion pour qu'elle soit davantage impliquée autour de ces enjeux n'est sans doute pas le moindre des défis...et cela autant sur la problématique de la LGV, de son financement que sur les besoins de financements conséquents en faveur du trafic régional, de l'augmentation de l'offre à des tarifs accessibles, de la modernisation des gares et des dessertes.**

**Ainsi, dans le prolongement des actions engagées pour développer le service public régional de transport des voyageurs, il convient à la fois de poursuivre l'effort d'intensification des dessertes par du matériel performant et améliorer encore les conditions tarifaires pour les usagers domicile-travail effectuant des trajets relativement longs (supérieurs à 50 Km) de telle sorte que le prix du transport indicatif pour l'utilisateur n'excède pas le montant symbolique de 2€ par jour. Dans cette volonté d'améliorer la gamme tarifaire, nous proposons qu'une convention soit passée pour harmoniser les tarifs entre les régions, notamment pour les jeunes et les demandeurs d'emploi. Il conviendra, en outre, d'intégrer dans la prestation de transport, prioritairement pour ces usagers, des services nouveaux à des conditions tarifaires préférentielles (parkings, vélos, intermodalité).**

**Très concrètement, cette réflexion se situe au-delà de la défense des services publics mais elle permet de crédibiliser son développement. Elle a donc une double utilité, celle de rendre un service amélioré aux usagers et celle d'éclairer de manière offensive et constructive l'utilité des politiques et des services publics...et il même possible d'imaginer que la Région, ayant aujourd'hui en charge les ports et les aéroports montre le même niveau d'efficacité économique et sociale...**

**Le développement du transport de fret ferroviaire et de l'intermodalité rail-route-ports, avec l'optimisation du traitement de la logistique, constituent des enjeux vitaux pour le développement durable du territoire breton et, en premier lieu, pour ses activités agro-ali-**

**mentaires. L'engagement d'une politique publique consistant à encourager la mise en œuvre d'infrastructures et de services ferroviaires en y associant les utilisateurs et les filières devra être poursuivie au cours de la mandature.**

**Par ailleurs, les efforts effectués par la Région depuis 2004 prolongent ceux accomplis par de nombreuses collectivités pour promouvoir le transport collectif et les modes de déplacement alternatifs à la voiture. Nous proposons d'amplifier la dynamique, de situer la Région dans un rôle d'accompagnement des collectivités, les moyennes en particulier.**

**En rapport avec l'ensemble de ces ambitions, nous voulons que la Bretagne agisse avec l'Association des Régions de France pour la création d'un Versement-Transport régional financé par les entreprises.**

## LYCEES ET APPRENTISSAGE

**L**a Bretagne peut se targuer d'être une des régions ayant l'un des taux de réussite au baccalauréat les plus importants, un taux de scolarisation élevé ou encore une Région où l'on dénombre le moins de sorties sans qualification. La réussite scolaire de ses jeunes est un atout pour la Bretagne mais celle-ci doit concerner tous les jeunes bretons. Pour cela, le Conseil régional, au travers de ses compétences, doit combattre les inégalités dues aux manques de moyens : c'est tout l'intérêt du programme d'investissements ambitieux dans les lycées, des chèques livres, l'aide aux premiers équipements pour les lycéens professionnels et apprentis,...

Si la Région ne se consacre qu'aux investissements, toute évolution du plan de formations a des conséquences directes sur sa propre politique.

Aussi, une réelle coopération doit se mettre en place avec l'Education Nationale. Ce dialogue n'a pas eu lieu concernant la réforme du Baccalauréat professionnel mis en place de façon unilatérale. Ainsi, face aux risques de sortie prématurée du système éducatif des élèves ne pouvant se diriger vers le baccalauréat professionnel, il a été décidé l'ouverture de nombreux CAP sur le territoire. L'apprentissage se substitue peu à peu à la filière classique notamment professionnelle :

source d'économies pour l'Education Nationale. On ne peut se satisfaire de cette situation quand les jeunes choisissent cette voie par défaut et que les sections d'apprentissage concurrencent les formations professionnelles en lycée.

• **Dans ces domaines, les questions ouvertes, les exigences sont nombreuses.**

**S'agissant des lycées, les investissements portant sur les locaux doivent être confortés et une attention particulière devra être portée aux espaces communs (lieux de vies des lycéens, infirmerie, foyers,...).**

**Il faut agir contre le décrochage scolaire d'un certain nombre de jeunes et viser la réussite de tous.**

**Une attention plus grande doit être portée à l'enseignement agricole public (sur ce point, celui-ci peut largement contribuer à déployer des formations en rapport avec des objectifs de développement d'une agriculture durable), au développement de l'usage des technologies de l'information et de la communication, à l'autonomie des jeunes. Dans cet esprit, observant que la non-possession du permis de conduire peut être un facteur d'exclusion, nous proposons que la Région finance l'obtention du permis de conduire pour des publics « prioritaires »...et qu'elle se situe dans la perspective de généraliser cette action à tous les jeunes bretons en sollicitant de l'Etat qu'elle soit intégralement financée par le reversement d'une partie du produit des amendes des radars automatiques.**

**L'apprentissage ne doit pas devenir un moyen de formation répondant à des objectifs utilitaristes, c'est la raison pour laquelle nous demandons une évaluation du dispositif, la détermination d'axes de progrès et l'élaboration d'une charte « qualité ».**

## ECONOMIE ET EMPLOI

La Bretagne, comme d'autres territoires, subit durement la crise. Les salariés du secteur automobile sont frappés de plans sociaux ou de mesures de chômage partiel tout comme l'agroalimentaire, premier pilier de l'industrie régionale. Et, l'inquiétude grandit dans d'autres secteurs: le bâtiment, le tourisme, les télécommunications... avec comme toute première conséquence l'envolée du chômage des salariés en contrats précaires et des jeunes.

Par ailleurs, cette crise économique est souvent utilisée comme prétexte à des "restructurations" comme à Alcatel Lucent...

Cette crise "financière" (cette crise du capitalisme sans les guillemets) conforte la nécessité d'agir politiquement en faveur des droits sociaux et de créer les conditions d'une implication forte en faveur de la qualité de l'emploi. En effet, il est intéressant de noter que les entreprises qui ont fait le choix de la qualification de leurs personnels, d'une rémunération digne de notre temps, de perspectives d'évolution pour leurs salariés, ou encore d'investissements dans l'outil de production, sont celles qui aujourd'hui et demain sont et seront en meilleure posture pour résister à cette crise. L'innovation sociale doit ainsi faire partie intégrante des politiques menées par la Région. C'est tout l'enjeu de la Charte de partenariat pour la qualité de l'emploi qui conditionne l'obtention d'aides aux entreprises au respect de certaines valeurs progressistes. Après un dialogue plutôt âpre, cette charte a été signée par l'ensemble des syndicats de salariés et d'employeurs. Il s'agit, aujourd'hui, de poursuivre ce travail en étant vigilant sur son application.

Budgétairement, l'implication de la Région ne mobilise pas des moyens exceptionnels. En même temps, ces financements ne sont pas marginaux; ils s'ajoutent aux aides et aux allègements dispensés par d'autres collectivités, par l'Etat et l'Union Européenne. Additionnées, cela représente des sommes colossales. Ces constats interviennent particulièrement en situation de crise; des exigences de contrôle et parfois de remboursement des aides sont légitimement énoncées.

Nous sommes de ceux qui, politiquement, ont été particulièrement attentifs à ces objectifs. Nous continuons de l'être...mais la nécessité de travailler sur des critères d'aide semble constituer un préalable...et il convient de travailler autant sur ceux-ci que sur la question d'une large ap-

propriation par les salariés et l'opinion publique de ce nouveau droit démocratique en devenir.

Sans doute convient-il de passer des caps, celui d'une revendication du contrôle des fonds à celle, plus large et préalable de la définition de critères, de principes, d'orientation de fonds...autant s'agissant des PME, de l'artisan ayant besoin d'une aide que des pôles de compétitivité.

- **La revitalisation industrielle de notre territoire doit être une priorité. Pour cela, nous devons non seulement préserver mais développer nos atouts régionaux. Les secteurs dits « traditionnels » en Bretagne, l'agroalimentaire, les Technologies de l'Information et la Communication, l'automobile doivent être soutenus. Il nous faut, parallèlement, travailler de nouvelles perspectives pour développer l'emploi et l'amélioration des conditions de travail. Le projet Climat Pôle à Chaffoteaux en est un exemple comme le besoin de structurer certaines filières liées aux nombreux atouts de la Bretagne : la déconstruction des navires, les énergies marines, ...**

**Comment assurer notre soutien à l'ensemble de ces filières ? Un certain nombre d'outils efficaces, garantie d'emprunts bancaires, mis en place dès 2004, ont permis d'accompagner de nombreuses entreprises. Cependant, pour une meilleure lisibilité, nous proposons de créer un Fonds Régional pour l'Emploi et la Formation proposant bien d'autres dispositifs tels que les bonifications d'intérêt (réduction du taux d'intérêt) accordés au regard de certains engagements : créations d'emploi, amélioration des conditions de travail ; et cela, dans la concertation avec les entreprises, institutions financières, salariés, élus,...**

**Concernant les licenciements économiques qui frappent les travailleurs de notre région, des dispositifs ambitieux doivent être retenus visant à la mise en place d'une Sécurité Sociale Professionnelle. Nous proposons de sécuriser les parcours professionnels des salariés victimes de licenciements économiques qui s'engagent dans un parcours de formation qualifiante.**

**En s'appuyant sur l'expertise de l'Agence économique de Bretagne, la Région doit davantage affirmer son rôle stratégique en matière de développement économique et sa responsabilité dans l'évaluation des résultats obtenus,**



**cela en intégrant une forte dimension sociale. La charte de progrès approuvée par la majorité régionale constitue une avancée significative mais elle doit maintenant entrer dans une phase de pleine réalisation.**

**Cette charte démontre tout l'intérêt de traiter les questions liées à l'innovation sociale. En effet, nous ne pouvons nous restreindre à une réflexion sur l'innovation strictement technologique, l'innovation sociale doit y trouver toute sa place. Ainsi, le tissu économique de la Bretagne comprend majoritairement des Petites et Moyennes Entreprises. Ces entreprises de moins de 50 salariés ne peuvent bénéficier de la mise en place d'un comité d'entreprise. Ils ont peu de moyens pour participer aux choix stratégiques et peu d'avantages sociaux (type chèques déjeuners). Nous proposons de soutenir activement le développement de comités interentreprises associant diverses structures à l'échelle de bassins d'emploi ou de grands sites d'activités.**

**En Bretagne, l'économie sociale et solidaire représente 12% des emplois contre une moyenne nationale de 9,8%. Les coopératives, les mutuelles ou encore les nombreuses associations veulent répondre aux besoins des personnes et contribuer au développement local, durable et solidaire ; objectifs qui priment sur la recherche du profit financier. Ce secteur a d'ailleurs démontré à maintes reprises son utilité sociale dans divers domaines dont la lutte contre l'exclusion ou encore la protection de l'environnement. L'économie sociale et solidaire doit donc avoir toute sa place au sein des politiques économiques menées par la Région. Un budget à la hauteur des missions d'utilité publique qu'elle rend doit lui être consacré. Les acteurs de l'économie sociale et solidaire et notamment les bénévoles doivent être soutenus.**

**P**remière Région agricole d'Europe pour la pêche et l'agriculture, la Bretagne est confrontée à un véritable enjeu. La mondialisation libérale appliquée à ces deux secteurs vitaux de notre économie risque d'avoir pour effet de les anéantir.

L'agriculture et la pêche sont des activités vitales pour la vie, l'aménagement et la valorisation du territoire breton. Ces activités sont constitutives de notre identité. Elles sont déterminantes pour l'avenir des sociétés humaines, car celles-ci doivent assurer la souveraineté et la sécurité alimentaire des peuples.

C'est à ces objectifs là que les politiques publiques, à tous les niveaux, devraient se consacrer. Nous visons donc une politique agricole et maritime ambitieuse, au service d'une agriculture paysanne et d'une politique de pêche créatrice d'emplois, produisant toutes les deux une alimentation de qualité pour tous et permettant une indépendance alimentaire en préservant l'environnement. Cela passe par des mécanismes de régulation et par une juste rémunération du travail de la terre et de la mer.

- **Dans le cadre des prérogatives propres à l'échelon régional, n'y a t il pas lieu d'ouvrir le débat sur la nécessité de soutenir toutes les agricultures de production dès lors que celles-ci sont vivrières, aménageuses du territoire et respectueuses de l'environnement? Les politiques régionales ne devraient-elles pas affirmer une ambition plus nette en faveur de filières fortes, développant des coopérations entre elles? Le secteur coopératif, particulièrement dense en Bretagne, ne devrait-il pas constituer un atout à valoriser pour faire face et résister à la mondialisation libérale? Certaines compétences régionales, notamment en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures et de transports, ne devraient-elles pas constituer de véritables leviers de nature à donner des ambitions nouvelles à ces secteurs?**

**Au lieu de stigmatiser les agriculteurs en raison des réels problèmes environnementaux que nous rencontrons, il est possible de mettre en place des partenariats avec les agriculteurs, visant à garantir le revenu paysan lorsque sur un bassin versant il y a lieu de modifier les pratiques culturales. Dans ce sens, la**

**promotion des circuits courts devra s'inscrire dans cette politique agricole.**

**Par opposition à la pêche minotière, destructrices de ressources et fragilisant l'emploi, les pratiques de pêche respectueuses de la ressource doivent être confortées, et les professionnels de la mer associés à toutes les décisions.**

**Les aides à la recherche ou à l'acquisition de moteurs de bateaux, pour une pêche moins polluante et plus économe en énergie, doivent être développées.**

## ENVIRONNEMENT

**D**égâts environnementaux, crise climatique, crise énergétique: le libéralisme ne commet pas seulement des dégâts sociaux!

Dans ce contexte, le Grenelle de l'Environnement est loin d'être à la hauteur de ces enjeux. Il ne pouvait en être autrement : réfléchir aux réponses à apporter face à ces crises, c'est réfléchir à un autre mode de développement loin de toute concurrence exacerbée. Ceci doit être l'un des fils conducteurs de l'ensemble des politiques menées par le Conseil régional de Bretagne : économie, transport, aménagement du territoire, mer, agriculture, logement...

La Bretagne présente une qualité des milieux aquatiques plutôt dégradée. Aussi, la Directive Cadre sur l'eau de l'Union européenne fixe un objectif de reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques pour l'année 2015. Force est de constater que la Bretagne ne pourra atteindre cet objectif. Les moyens mis par l'Etat sur cette politique de l'eau s'avèrent insuffisants et il existe peu de lisibilité des interventions publiques tant les acteurs comme les programmes de reconquête sont nombreux.

Enfin, les questions liées à l'eau ne peuvent être abordées sans évoquer la question du patrimoine naturel, de l'aménagement du territoire, du littoral et plus encore de l'agriculture. A maintes reprises, le Conseil régional a ainsi demandé le droit à l'expérimentation dans le domaine de l'eau, toujours refusé.

Concernant la politique de l'énergie, nous devons répondre à deux enjeux : réduire les émissions de gaz à effets de serre et assurer l'approvisionnement énergétique de la Bretagne. Or, proportionnellement au reste de la France, en Bretagne, on consomme beaucoup plus de pétrole, un peu plus d'électricité, et moins de gaz. Les transports (pétrole) sont un poste majeur de dépense énergétique.

En ce qui concerne l'électricité, la situation de la Bretagne est extrêmement fragile : elle ne produit que 8 % de sa consommation qui augmente plus vite que la moyenne nationale, une majeure partie du territoire régional est située en bout de ligne et le maillage du réseau à très haute tension est incomplet. Il s'agit ainsi de favoriser la réduction des consommations d'énergie, de développer la production d'énergies renouvelables grâce à la mer, au vent, au soleil, à la biomasse et de sécuriser l'approvisionnement énergétique...

- **Les réponses à apporter pour restaurer la qualité de l'eau en Bretagne doivent s'organiser au plus près des territoires. Ainsi, le Conseil régional de Bretagne devra réitérer le souhait d'un droit à l'expérimentation dans le domaine de l'eau et favoriser une réelle coordination entre l'ensemble des acteurs agissant dans ce domaine. Parmi les questions d'avenir, celle portant sur la production d'énergie est très importante pour notre région : si un consensus assez général –auquel nous participons- se dégage sur la nécessité de diversifier les modes de production, de favoriser les énergies renouvelables, de ne pas gaspiller, d'aider les particuliers et les entreprises à faire des économies...la question des mesures à prendre pour sécuriser et accroître la production d'énergie sur le territoire régional lui-même reste entière...**

**Le développement des énergies renouvelables est du essentiellement aujourd'hui à la volonté du marché de favoriser cette énergie bien rentable. Une nouvelle fois, la question de la maîtrise publique de l'énergie est posée. Il s'agira de favoriser les initiatives publiques de collectivités visant la structuration d'un service public des énergies renouvelables au plan départemental et/ou au plan régional. Ainsi, la question du renforcement de la production d'électricité en Bretagne doit être posée en des termes nouveaux. Elle ne doit pas s'inscrire dans une logique de rentabilité mais de maîtrise publique pour une politique publique. La dynamique bretonne de développement des énergies renouvelables comme le développement des travaux d'isolation doivent devenir une réalité pour toutes les catégories sociales. Celles qui sont le plus en difficulté doivent être largement soutenues ; ceci amenant une progression de l'utilisation des énergies renouvelables, une meilleure isolation des logements permettant aux familles des économies significatives.**

**L**a Bretagne est reconnue pour son dynamisme culturel. Attaché à son identité, elle n'en est pas moins une terre de créativité artistique, et cela, dans tous les domaines. La politique culturelle du Conseil régional a privilégié une approche à la fois transversale et territoriale, cela dans un contexte de désengagement de l'Etat. Selon une récente étude, les collectivités territoriales constituent les principaux financeurs publics de la culture en France. Il s'agit aujourd'hui d'œuvrer pour une politique culturelle cohérente où l'ensemble des collectivités territoriales bretonnes, dans un rapport exigeant avec l'Etat, convergent vers les mêmes objectifs.

Notre fil conducteur dans l'élaboration de nos politiques régionales doit être la recherche d'un meilleur accès aux œuvres et aux pratiques. Pour cela, il nous faut, tout d'abord, favoriser le foisonnement artistique et culturel. Comme le disait Jean Vilar, « *Il faut avoir l'audace et l'opiniâtreté d'imposer au public ce qu'il ne sait pas qu'il désire* ». Alors qu'au nom d'un prétendu « échec de la démocratisation culturelle », Nicolas Sarkozy veut soumettre la création à l'applaudimètre et donc, de fait, favoriser l'uniformisation de la culture. Pour cela, les artistes, confrontés à la remise en cause de leur statut, doivent avoir les moyens de vivre pour créer.

Toutes les formes de culture sans exclusive doivent être soutenues et, ce, sur l'ensemble du territoire. Concernant l'accès des plus jeunes aux cultures, la mise en place d'un pass culture constitue une proposition portée par les communistes bretons et leurs élus depuis près de 10 ans.

Toutes les cultures en Bretagne doivent avoir leur place : les langues régionales en font partie. L'apprentissage du gallo et du breton attire de plus en plus de jeunes mais est loin encore de compenser la perte de locuteurs : elles doivent donc être soutenues dans le cadre de l'enseignement public comme les écoles associatives Diwan qui participent activement au développement du breton. La demande d'expérimentation par le Conseil régional de Bretagne de la carte scolaire de l'enseignement bilingue ne nous paraît être la solution la plus pertinente.

La Bretagne est la région ayant le plus de licenciés sportif ; ceci est conjugué à une grande vitalité de l'organisation associative sportive. Le rôle du Conseil régional de Bretagne s'est largement affirmé depuis 2004 dans ce domaine en ayant

notamment travaillé sur l'aspect transversal de cette politique (lycée, formation, emploi, politique territoriale,...). Elle est devenue un partenaire privilégié, ce rôle doit être renforcé.

• **Nombreux restent les défis à relever. Celui portant sur le "chèque-culture" n'étant pas le moindre. Lors du mandat 2004-2010, ce projet a été étudié en lien avec le Conseil Régional des Jeunes. Tenant compte des réflexions antérieures sur son contenu et son financement, nous proposons un "chèque-culture" qui encourage l'accès aux pratiques et aux œuvres culturelles, à l'éducation artistique par l'accompagnement pédagogique. Ainsi, dès le début du prochain mandat, les lycéens bretons pourraient en être les premiers bénéficiaires.**

**Par ailleurs, nous proposons d'organiser une conférence des collectivités bretonnes pour affirmer des ambitions culturelles fortes en région Bretagne et formuler des exigences quant aux responsabilités de l'Etat (soutien aux artistes, réaffirmation du lien étroit entre culture et éducation populaire, localisation et accessibilité des équipements culturels, soutien à la création, promotion de l'accès à la culture, en particulier dans les quartiers populaires et en milieu rural, développement plus soutenu des langues bretonnes...).**

**Dans le domaine du sport, les nouvelles ambitions fixées en 2004 devront naturellement se renforcer autant sur la transversalité de cette politique que sur des orientations qui favorisent l'accès de tous au sport, à toutes les disciplines sportives. La Région devra accompagner le développement des activités physiques et sportives pour tous et à tous les âges de la vie. Le caractère catalyseur de l'action publique de la région dans ce secteur qui répond à des attentes sociales, éducatives, sociétales et qui participe à un secteur économique émergent devra être renforcé. Il y a encore un besoin d'affirmer la Bretagne comme région d'excellence et de qualité dans le domaine du sport et du nautisme qui constituent des atouts en termes d'attractivité touristique. Nous devons nous assurer du maintien de l'intervention de l'Etat notamment pour développer le CREPS breton ; et cela, avec le mouvement sportif et l'Université Européenne de Bretagne. Enfin, nous devons poursuivre la progression régionale en faveur de l'événementiel de qualité, de l'organisation de l'excellence, du développement et de la**

**structuration des disciplines et en faveur des équipements structurants.**

**Par ailleurs, le fait que de nombreux jeunes bretons ne partent pas en vacances ne peut laisser indifférent la Région. Il s'agira d'intégrer cette problématique à la réflexion menée sur le tourisme en Bretagne.**

## AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

La Région Bretagne attire et devrait continuer à attirer. Elle bénéficie d'un dynamisme démographique important : elle accueille chaque année 25 000 habitants supplémentaires. Si nous devons saluer et encourager l'attractivité et donc la vitalité du territoire breton qui fait de l'exode breton un vieux souvenir, ceci génère un certain nombre de constats, celui par exemple d'un intérêt plus marqué pour les "grandes" villes et le littoral.

Ainsi, la pression foncière due à la croissance démographique et aux flux migratoires induit une hausse des prix du foncier, un allongement des temps et donc des frais de transport, et la nécessité d'apporter des réponses en terme d'équipements et de services en adéquation avec les besoins. De plus, l'étalement urbain produit des dégâts environnementaux en empiétant sur les espaces naturels mais aussi sur les espaces agricoles...et paradoxalement davantage en secteur "rural" qu'en territoire urbain.

Parallèlement, on constate des déséquilibres territoriaux (entre l'Ouest et l'Est de la Bretagne, le littoral et le centre de la Bretagne) avec la dévitalisation de certains territoires. La loi Littoral de 1986 n'a pas empêché le développement des résidences secondaires et le recul d'activités qui ont naturellement leur place sur le littoral. Quant aux prix du foncier, ils ne cessent d'augmenter.

Au nom de la cohésion sociale et du développement harmonieux de la Bretagne, il nous faut préserver l'équilibre de nos territoires et non les mettre en concurrence comme l'encouragent le Gouvernement et la Commission européenne. Le maintien et le développement de services publics de qualité se trouve ainsi être un défi majeur à relever contre la dévitalisation de certaines parties du territoire. Et cela, d'autant plus que ces dernières années, les "restructurations" des services publics se sont multipliées : hôpital, justice, poste,... mettant à mal le principe de solidarité, principe fondateur de toute politique d'aménagement du territoire.

Parce que la Région est le territoire le plus pertinent pour avoir une vue globale de la situation, un certain nombre d'outils fondés sur des principes de solidarité et d'équité ont été mis en place depuis 2004 dont les contrats de pays – le parti pris a été d'aider les pays dans une situation

moins favorable que les autres. L'Etablissement Public Foncier, outil chargé, pour le compte des collectivités, de réaliser des missions d'actions foncières, dont le décret a été seulement adopté en juin 2009 suite au blocage de l'Etat, sera un des éléments essentiels pour une politique d'aménagement du territoire solidaire. Il est ainsi déjà doté de 3,1 Millions d'euros pour permettre les premières acquisitions foncières.

• **Les services publics mobilisent régulièrement les populations et leurs élus. L'institution régionale doit agir plus efficacement en faveur de la défense et de la présence des services publics sur le territoire breton, de l'énoncé des besoins. Nous proposons la constitution d'un schéma régional de développement des services publics associant les usagers, les élus, les syndicats, les associations... en mettant notamment l'Etat face à ses responsabilités.**

## SANTE

La santé comme la politique du logement ne fait pas partie des missions obligatoires des Régions, mais la Région Bretagne, comme un certain nombre de conseils régionaux, a décidé de se saisir de ces questions d'intérêt régional avec la volonté de réduire les inégalités sociales.

Il est tout d'abord indispensable de se mobiliser pour que l'Etat accorde à ce secteur les moyens à la hauteur des besoins, l'objectif n'étant pas de se substituer aux financements et compétences des autres acteurs.

L'égalité d'accès à la prévention et aux soins sur l'ensemble du territoire régional va devenir un enjeu majeur pour les prochaines années. Force est de constater que la Loi Hôpital, Patients, Santé et Territoires accélère ce phénomène de désertification médicale en restructurant complètement le paysage hospitalier actuel. Nous devons ainsi nous interroger sur la place des régions au sein des futures Agences Régionales de Santé, et donc sur leurs relations avec l'Etat car il est fort probable que la population se tourne de plus en plus vers les collectivités pour pallier les insuffisances de l'Etat. Par ailleurs, la consommation importante de psycho-actifs et les maladies professionnelles qui sont, en Bretagne, deux fois supérieures à la moyenne doivent être traitées avec beaucoup d'attention. Le handicap comme le vieillissement de la population doivent être pris en compte.

- **Nous situant dans l'exigence de fonder des choix à partir des besoins de la population et de favoriser une implication citoyenne et institutionnelle plus forte sur ces questions de santé, nous sollicitons l'organisation d'une Conférence régionale de la santé en Bretagne. Parmi les nombreuses questions à traiter, celles de l'offre hospitalière corrélée à celle des besoins, celle de la place (objectifs, financements,...) de la Région au sein des Agences régionales de Santé, de la création de maisons ou centres de santé, du rapport entre le travail et la santé, de la prévention, des actions à mener et des moyens à mettre en œuvre en direction des jeunes... Pour assurer le droit à la santé, la mise en place d'un dispositif partenarial pourrait garantir le droit d'accès aux mutuelles pour tous**

## LOGEMENT

**L**a Bretagne reste une région en retard aussi bien quant à la part de logements sociaux dans le parc total de logement que dans l'offre d'hébergement à destination des personnes en difficultés. L'augmentation du coût généralisée du foncier est un premier frein à la construction de logements sociaux. Le conseil régional accompagne les collectivités locales pour faire face à la demande de logements de qualité.

**Il y a donc matière à une intervention plus efficace en faveur du développement du logement social en Bretagne. L'Etablissement Public Foncier doit faire du logement, notamment social, sa priorité en réservant une part significative de son budget à cet objectif. Des crédits nécessaires doivent être inscrits au prochain Contrat de projets Etat-Région pour augmenter substantiellement la construction et la rénovation des cités universitaires comme des foyers de jeunes travailleurs. La lisibilité (et le développement) des dispositifs d'aide à l'accès aux logements (en particulier pour les jeunes) devra être améliorée comme les efforts pour développer les logements des jeunes saisonniers.**

## ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

Le Conseil régional s'investit de plus en plus dans les politiques liées à l'enseignement supérieur et la recherche en complément d'autres collectivités et de l'Etat dont c'est la compétence.

Il participe, notamment, au financement des opérations d'investissements dans les établissements supérieurs (essentiellement de l'immobilier). L'enjeu, pour les régions, est de ne pas subir les nombreuses réformes qui touchent l'enseignement supérieur : création, selon les logiques de compétitivité entre les territoires, des Pôles Régionaux d'Enseignement Supérieur ; autonomie des Universités,...Intrinsèquement liée, la Recherche est aussi concernée par ces orientations de rentabilité à court terme. A ce sujet, malgré un soutien financier important aux pôles de compétitivité, l'institution doit avoir davantage de visibilité sur les objectifs et l'impact de ces pôles. D'importants défis sont donc à relever, la Région peut y participer.

- **Le Conseil régional devra soutenir l'Université Européenne de Bretagne selon des principes de coopération entre les universités bretonnes. Les sites d'enseignement supérieur de proximité sont, en effet, le garant d'un aménagement du territoire équitable, du développement économique des villes moyennes et garantissent un égal accès à l'enseignement supérieur.**

Les sciences sociales et humaines devront être aussi favorisées que les sciences dites « dures ». Les financements de la région pourraient être incitatifs à la prise en compte de l'ensemble de ces deux « filières ». Concernant la Recherche, la recherche fondamentale étant quelque peu négligée, les moyens de la Région pourraient être mobilisés plus spécifiquement vers ce type de recherche.

Enfin, nous nous fixons comme objectif de faire des pôles de compétitivité des pôles de développement et d'innovation économique et sociale. Les PME et PMI doivent trouver toutes leurs places et de réelles exigences doivent voir le jour sur la lisibilité de leurs travaux. Ce qui aujourd'hui n'est pas le cas comme le démontrent de nombreuses études.

## FINANCES

Depuis 2004, un certain nombre de compétences ont été transférés aux Conseils régionaux. Dans un récent rapport, la Cour des Comptes a confirmé la non compensation intégrale du transfert de ces compétences par l'Etat. A titre d'exemple, le Conseil régional de Bretagne a investi 20 Millions d'euros dans les infrastructures portuaires quant les compensations de l'Etat s'élèvent à 1,5 Million d'euros. Tant en fonctionnement qu'en investissement, le budget régional a donc nettement augmenté depuis 2004 alors que les recettes des collectivités ne suivaient pas la même croissance : diminution des dotations de l'Etat, impôt rendu moins dynamique par de nombreuses réformes,... Ceci n'a cependant pas empêché la Région de tenir ses engagements, et notamment les plus conséquents dans le domaine des lycées, des TER et du projet Bretagne à Grande Vitesse.

Si le Gouvernement a cherché à restreindre les marges de manœuvre des collectivités, la réforme actuelle de la fiscalité est d'une tout autre mesure. Elle induirait, pour la Région Bretagne, par la suppression de la Taxe Professionnelle, la perte de 130 Millions d'euros, soit 60% des recettes de fiscalité directe. Certes, des compensations sont évoquées mais elles provoqueraient une dépendance importante à l'Etat - contraire à l'idée de décentralisation qui a pourtant prouvé de loin ses bienfaits - et donc des choix gouvernementaux. Ceci est un moyen de contraindre les collectivités à réduire leurs dépenses et donc à supprimer des emplois, des missions, des services. Quant on sait que les collectivités sont à l'origine de 70% des investissements publics, les conséquences peuvent être importantes pour le quotidien des ménages, et notamment les plus modestes. Ceci demande donc une mobilisation à la hauteur des enjeux....